**La notion de discours**

Le terme discours est polysémique. Dans le langage courant, « discours » peut signifier :

- Une parole quelconque : Le discours de ces gens n’inspire pas confiance.

- Exposé oral fait devant un auditoire : La télévision a diffusé le discours du ministre.

- Ensemble de propos inutiles : Un bon exemple vaut mieux qu’un long discours.

- Le contraire de l’action : Trêve de discours, passons aux actes.

- Un genre de discours : le discours de politique général du premier ministre.

En linguistique, c’est Gustave Guillaume qui a mis en avant le terme discours (1911).

Discours et parole. « Discours » est parfois synonyme de la parole saussurienne : « La distinction entre langue et parole ou discours, proposée pour la première fois par F. de Saussure et précisée par moi-même » (Gardiner, 1932/1989 : 285). Saussure oppose en effet la langue qui relève du social, à la parole, qui en est l’utilisation concrète et individuelle dans la communication » (1972 : 30).

Guillaume aussi oppose langue et discours, mais pas comme le binôme saussurien langue/parole. Pour lui en effet, la parole existe à la fois en langue où elle est l’objet de l’analyse phonologique ; et en discours, où est l’objet de l’analyse phonétique (Boone et Joly 2003 : 132). La perspective guillaumienne est pragmatique, il vise l’efficacité, l’efficience. « Discours » désigne dans ce sens tout ce qui résulte d’un acte d’expression ou d’une série d’actes. Alors que la langue appartient au plan de la puissance, du virtuel, le discours relève de la nature de l’effectif et de l’actuel, il « consiste en une construction à laquelle nous procédons dans le moment et sous l’impulsion du besoin, quand nous avons quelque chose à dire. Le discours apparaît ainsi appartenir au plan de l’effet » (Guillaume, 1991 : 95). La visée d’effet, ou visée de discours, est singulière ; elle est aussi pragmatique car le discours vise l’efficience : « engager une opération de discours, […] c’est vouloir agir, produire un effet sur quelqu’un. En l’absence d’une telle visée, pas de discours » (loc. cit.).

Benveniste aussi considère que l’intersubjectivité, l’intentionnalité, l’influence et l’action qu’elle présuppose sont constitutives du discours : « Il faut entendre discours dans sa plus large extension : toute énonciation supposant un locuteur et un auditeur, et chez le premier l'intention d'influencer l'autre de quelque manière » (1966 : 241-242). Pour lui, le discours implique aussi un aspect formel opposant mot (« signe ») et phrase ou discours : « avec la phrase, on est relié aux choses hors de la langue ; et tandis que le signe a pour partie constituante le signifié qui lui est inhérent, le sens de la phrase implique référence à la situation de discours, et à l'attitude du locuteur » (1970 : 225).

Ces définitions qui sont pragmatiques (i.e. visent l’effet), réfèrent à la subjectivité (les interlocuteurs), à la situation de communication, donc au sens qu’elles impliquent. Ce sens repose sur l’idée de l’autonomie du sujet (individu), conçu comme étant à la source du sens.

Discours et récit. Introduite par Benveniste (1966), cette distinction est basée sur la présence ou l’absence des marques grammaticales de l’énonciation dans un énoncé. Il oppose ainsi le passé simple, marque du récit, au passé composé qui caractériserait le discours. En plus, pour lui, le discours se caractérise par la présence des indices de la situation d’énonciation : je-tu-ici-maintenant, contrairement au récit. Dans un cours, Maingueneau insiste sur l’importance de la distinction « discours/récit ». Selon cet auteur, elle permet de définir les formes linguistiques non plus « seulement par la valeur référentielle, mais aussi par la manière dont l’énonciateur se rapporte à son énoncé ».

Discours, texte et énoncé. Pour certains, « discours » est souvent synonyme de « texte » et désigne une suite de phrases, un « énoncé suivi », considéré seulement du point de vue de son organisation formelle (mots, phrases…). Cette conception exclut la situation et le sujet, donc le sens : « l’énoncé suivi (écrit ou oral) que nous appellerons discours » (Harris 1952/1969 : 9). L’étude du discours consiste alors en « l’analyse de l’occurrence des éléments dans le texte […] en fonction des autres éléments de ce même texte et non en fonction de ce qui existe ailleurs dans la langue » (op. cit. : 8).

D’autres considèrent le discours comme une réalité complexe incluant le texte. C’est le cas, entre autres, de J.-M. Adam (1993), qui distingue d’une part les contraintes liées à l’organisation formelle relevant de la grammaire de phrase et de la grammaire de texte ; d’autre part, les contraintes discursives « liées à des pratiques discursives toujours historiquement et socialement réglées. » (p. 1). Pour Fernandez, le texte est certes une structure formelle, mais qui inclut en plus ses conditions de production : « les énoncés ne se présentent pas comme des phrases ou des suites de phrases mais comme des textes. Or un texte est un mode d’organisation spécifique qu’il faut étudier comme tel en le rapportant aux conditions dans lesquelles il est produit. Considérer la structure d’un texte en le rapportant à ses conditions de production, c’est l’envisager comme discours›› (cité par Carter-Thomas 2001 : 29).

Considérant « texte » et « énoncé » comme des synonymes, Guespin propose une définition qui exerce une influence durable : « l'énoncé, c'est la suite des phrases émises entre deux blancs sémantiques, deux arrêts de la communication ; le discours, c'est l'énoncé considéré du point de vue du mécanisme discursif qui le conditionne. Ainsi, un regard jeté sur un texte du point de vue de sa structuration ‘en langue’ en fait un énoncé ; une étude linguistique des conditions de production de ce texte en fera un discours » (1971 : 10). En d’autres termes, le discours se compose de deux parties : la première comporte l’énoncé ou texte considéré du point de vue formelle (sa structuration en langue) et, l’autre, les conditions de production ou données sociohistoriques au sens large.

L’énoncé (texte) est la composante langagière du discours, sa matérialité discursive. Cette notion « repose sur l’idée que les formes [phonèmes, morphèmes, mots, phrases…] sont productrices de sens en contexte et en interaction avec un certain nombre de médiations, au nombre desquelles l’énonciation, l’interdiscours, le type et le genre du discours, le type d’interaction, l’idéologie » (Bres et Nowakowska, 2005 : 137). L’énoncé est l’objet, d’une part, de l’analyse linguistique qui l’organise en niveaux de description (phonologie, morphologie, syntaxe…) ; d’autre part, de la linguistique textuelle qui étudie les phénomènes de cohérence/cohésion.

En AD, la notion de « conditions de production » (CP, Pêcheux 1969) du discours est inspirée du terme marxiste « conditions de production économique ». Cette notion permet de se démarquer de la conception pragmatique du discours. De ce point de vue, « le concept de ‘discours’ se veut une reformulation de la parole saussurienne, débarrassée de ses implications subjective » (Maldidier 1990 : 14). La notion de CP exclut en effet la conception selon laquelle la subjectivité est à la source du sens, et renvoie aux facteurs sociohistoriques (économie, culture, politique, représentation sociale, idéologie...) qui conditionnent la production, la circulation et l’interprétation de l’énoncé. Les CP ne sont donc pas une donnée empirique, mais une construction de l’analyste sur la base d’hypothèses découlant elles-mêmes d’une problématique de recherche.

Ainsi conçu, le terme « discours » désigne « moins un domaine empirique qu’un certain mode d'appréhension du langage : le discours suppose une organisation transphrastique » (Maingueneau, 1995 : 6). Cela ne signifie pas que tout discours est nécessairement constitué d’une suite de phrases,

 Il est indispensable de le définir en nous appuyant ici sur une citation de Maingueneau (1996, p. 11) : Nous jugeons préférable de spécifier l’analyse du discours comme la discipline qui, au lieu de procéder à une analyse linguistique du texte en lui-même ou à une analyse sociologique ou psychologique de son « contexte », vise à articuler son énonciation sur un certain lieu social. Elle a ainsi affaire aux genres de discours à l’œuvre dans les secteurs de l’espace social (un café, une école, une boutique...), ou dans les champs discursifs (politique, scientifique...).

Maingueneau (éd.) (1995, p. 7) précise également que : [...] l’analyse du discours, en revanche, n’a pour objet ni l’organisation textuelle considérée en elle-même, ni la situation de communication, mais l’intrication d’un mode d’énonciation et d’un lieu social déterminés. Afin d’affiner notre étude, nous avons également emprunté à un autre linguiste une approche conventionnelle de l’analyse du discours, qui nous a semblé convenir à l’analyse de notre corpus et à notre objectif. Ainsi, Galatanu (1997, p. 16, 1999a, p. 43) la désigne comme l’Analyse Linguistique du Discours (ALD) et propose la définition d’ « un champ discursif, correspondant à un champ de pratique humaine, pour y repérer des spécificités du discours, telles qu’elles se manifestent dans l’organisation énonciative et dans le contenu des énoncés produits ». L’ALD déplace son centre d’intérêt sur le repérage des mécanismes langagiers mobilisés dans l’actualisation des potentiels sémantiques des mots et des séquences des mots. C’est au croisement de ces mécanismes langagiers mobilisés, que l’ALD cherche à définir les spécificités des discours construits dans un champ de pratique. Le schéma ci-dessous15 montre cette théorie et notre position dans le domaine de l’analyse du discours.

Selon Galatanu (2008, p. 15), l’AD est « l’étude d’une pratique de construction langagière du soi et du monde, productrice de son propre univers » et l’ALD est « l’étude des mécanismes discursifs (sémantiques et pragmatiques) de construction du sens ». Par ailleurs, il est primordial de rappeler que l’analyse du discours est une discipline qui se trouve au cœur des sciences humaines et sociales et pluri/interdisciplinaire. Cette pluridisciplinarité nous permettra d’analyser notre corpus sous un aspect sociologique tout en tenant compte des aspects linguistiques.